

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 24 JANVIER 2011**

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean NEMOZ, maire.

23 conseillers présents.

Excusées avec pouvoir : Sandrine LECOUTRE donne pouvoir à Olivier MERLIN.
Claudine TRICHARD donne pouvoir à Chantal DUPENT.

Absente excusée : Françoise EYMARD.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BRUYERE.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

2011/1 – MODIFICATION DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DES STATUTS DE LA CCPR.

Par délibération en date du 15 décembre 2010, le Conseil Communautaire de la CCPR a approuvé deux modifications des statuts de la Communauté de Communes et de la définition de l'intérêt communautaire. Ces modifications intègrent dans les compétences d'action sociale d'intérêt communautaire (article 8-2-4 des statuts) :

- Le centre de planification et d'éducation familiale : cette structure est portée par le CCAS de Roussillon en partenariat avec les communes de Péage de Roussillon, Salaise sur Sanne, St Maurice l'Exil dans le cadre d'une convention conclue le 18 décembre 2007 ainsi qu'une autre convention signée avec le Conseil Général qui en assure l'essentiel du financement. Le CPEF a l'agrément d'un centre de santé médicale puisqu'il intègre des consultations médicales, des entretiens, des animations collectives.
- La participation à l'association de prévention spécialisée PREV.EN.I.R (prévention en Isère Rhodanienne). Cette association intervient pour le développement de l'action socio-éducative afin d'assurer une mission de prévention spécialisée sur le territoire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette modification de l'intérêt communautaire et des statuts de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

Approuvé à l'unanimité.

2011/2 – SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DES RIVES DU RHÔNE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Syndical a délibéré sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, et selon des modalités définies par le Syndicat Mixte.

Par délibération du 14 décembre 2010, le Conseil a pu tirer le bilan global de la concertation depuis mars 2003 jusqu'au 14 décembre 2010, et définir les objectifs fondamentaux poursuivis par le Syndicat Mixte.

Avant d'être arrêté le projet de SCOT a fait l'objet en octobre 2010 d'une large consultation auprès des collectivités adhérentes du SCOT des Rives du Rhône ainsi que des personnes publiques consultées et associées à la démarche (plaquette d'information dans les mairies, panneaux d'exposition, réunions publiques).

Aujourd'hui un bilan de la concertation peut-être tiré et le projet de SCOT peut-être arrêté.

Ce projet fait apparaître :

Les choix :

1. Orienter la croissance démographique et urbaine dans la vallée plus que sur les plateaux, au sud plus qu'au nord.
2. Faire pleinement jouer au territoire la double carte de la métropole et de la moyenne vallée du Rhône.
3. Faire des espaces naturels et agricoles, des « espaces pleins qui doivent déborder sur la ville » et non l'inverse.
4. Faire des choix d'aménagement qui encouragent des pratiques et des modes de transports alternatifs au tout routier.
5. Construire un territoire accueillant qui réponde à tous les besoins en logement.

Les objectifs :

1. Affirmer le rôle structurant des agglomérations dans l'armature urbaine et leur assurer un positionnement fort au sein de la métropole Lyonnaise.
2. Structurer et renforcer l'attractivité économique du territoire par la mise en place d'une stratégie de développement axée sur le Rhône.
3. Préserver les ressources et les espaces naturels et agricoles.
4. Rationaliser les déplacements et optimiser les infrastructures de transport.
5. Promouvoir des politiques de l'habitat plus solidaires et des formes urbaines plus durables.

Après explications complémentaires données par Yvan ESSON concernant en particulier la densification de la construction, il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur le projet qui a été adopté par le Comité syndical du Syndicat Mixte des Rives du Rhône le 14 décembre 2010.

Avis favorable à l'unanimité.

2011/3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU VELO CLUB RHODANIEN.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur du VCR afin de prendre en charge l'apéritif offert lors du championnat Rhône Alpes de Cyclo Cross organisée sur notre commune le 5 décembre 2010. Le montant de cette subvention s'élève à 124,75 euros.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à verser cette subvention exceptionnelle.

Approuvé à l'unanimité.

2011/4 – PERSONNEL : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE A COMPTE DU 1^{er} JANVIER 2011.

Considérant les nécessités de service et les modifications apportées par la réforme des retraites des agents publics Monsieur le Maire propose la création d'un poste à temps complet au service comptabilité de la mairie. En effet l'agent en poste actuellement est recruté sur un temps non complet à 27,30 heures hebdomadaires et effectue des heures complémentaires tous les mois.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- La suppression d'un emploi d'agent de gestion comptable et budgétaire, à temps non complet à raison de 27,30 heures hebdomadaires, sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2011.
- La création d'un emploi d'agent de gestion comptable et budgétaire, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Ceci ne modifie en rien la durée du temps de travail de l'agent.

Approuvé à l'unanimité.

2011/5 – AUTORISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du BP 2011.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au titre de l'année 2010 déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Approuvé à l'unanimité.

2011/6 – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL.

Le RAM peut bénéficier, comme chaque année, d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil Général de l'Isère à hauteur de 3 049 euros pour un Relais fonctionnant à temps plein.

Cette aide est modulée selon la quotité du temps de fonctionnement et en application d'un prorata temporis l'année de la mise en place du RAM.

Cette somme est versée sous réserve de la signature du protocole d'accord CAF, Conseil Général et gestionnaire du RAM, et au vu de la production par ce dernier, d'un budget prévisionnel équilibré.

En conséquence il est demandé au conseil municipal de bien vouloir solliciter auprès du Conseil Général l'aide forfaitaire annuelle pour le fonctionnement du RAM de Saint-Clair du Rhône pour l'année 2011.

Approuvé à l'unanimité.

2011/7 – MARCHES PUBLICS : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION.

Conformément aux articles L2222-23 et 5211-22 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Les derniers marchés passés sans formalité préalable supérieurs à 2000 euros concernent :

BONNA SABLA	Acquisition d'un columbarium	10 453,04€
EIFFAGE	Terrassement chemin de la Varèze	8 162,70€
BEAUX	Acquisition Alcatel	2 822,56€
ERDF	Extension du réseau public	14 097,67€
RAMPA	Branchement EDF/FT ZA VARAMBON	4 947,37€
BRAKE	Alimentation	2 011,89€
DOLELO	Hôtel pour délégation jumelage	3 025,00€
PAIERIE DEPART	Solde contingent aide sociale 2010	23 941,30€
CITEOS	Éclairage public rue E. Romanet	5 291,82€
GRENOT SA	Répartition éclairage public parking	2 002,92€
CCPR	Cours musique janvier à juin 2010	10 560,00€
CCPR	Cours musique septembre à décembre 2010	5 040,00€
SDEI	Irrigation Glay 2010	5 859,97€
ARIANE	Vêtements de travail	2 511,60€
DESAUTEL	Vérification et recharge des extincteurs	2 674,03€
DEPANNAGE ANNONEEN	Maintenance bâtiments communaux	2 081,72€

Donnés pour information au Conseil Municipal.

2011/8 – QUESTIONS DIVERSES :

a) Projet LECLERC :

Le 7 janvier 2011, le directeur et un architecte sont venus exposer en mairie leur projet d'installer de nouvelles cuves de fuel sur la parcelle leur appartenant au nord de la SEEM, avec sortie et entrée sur la RD4.

Le Maire et les adjoints ont précisé l'opposition de la commune à cet accès qui serait particulièrement dangereux et gênant et ont proposé l'accès aux camions de livraison de fuel par la rue Commandant l'Herminier qui serait prolongée jusqu'au terrain Leclerc en utilisant une parcelle communale élargie par

acquisition à Monsieur Albert PIATON d'une bande de terrain d'environ 2 m sur 70. Un bornage a été demandé et l'avis des Domaines sera sollicité.

Toutefois à la grande surprise du maire et du conseil qui en est informé le plan joint à la demande envoyée à la Direction Départementale concernant les installations classées, soumises à déclaration est accompagnée d'un plan daté du 30 septembre 2010 faisant apparaître une sortie sur la RD4 et l'installation de nouvelles pompes.

Le Conseil décide donc que l'on procède à l'affichage mais que l'on informe la Direction Départementale de la Protection de l'Environnement de cette incohérence très gênante.

b) Point sur les Travaux fait par J. MEYRAND :

Assainissement + eaux pluviales :

- Rue Commandant l'Herminier.
- RD4 rue Romanet.
- Quartier de Prailles.
- Plateau de Glay.
- Lotissement « Les Tilleuls ».

Travaux de voirie de la traversée de Glay : fin d'aménagement fin mars 2011.

Lotissement OPAC 38.

Réception du city stade de Glay.

Réception « Les Érables » à Glay.

Jean-Pierre RIVIER Président du Syndicat des Eaux ajoute que des travaux vont rapidement être entrepris dans la montée de Varambon.

c) Point sur l'activité économique :

Monsieur le Maire précise que les directeurs de la plateforme logistique et de la Société ECTRA sont toujours en négociation pour de nouvelles implantations, mais rien de bien nouveau n'apparaît.

En revanche ADISSEO est en pleine extension avec le projet ROCSTAR de 25 M€ destiné à augmenter la capacité de production et à consolider l'activité de la Société (enquête publique prévue en mars 2011) et surtout le projet EUROPE 2 (84 M€) : construction d'une nouvelle unité de production en remplacement d'une unité vieille de 30 ans, avec augmentation de capacité de + 20%, réduction des rejets et aussi des risques (enquête publique mai-juin 2011).

d) PPRT :

Il devrait être prescrit (lancé) en mars avril 2011 et donner lieu à enquête publique avant d'être adopté (environ 18 mois). On peut espérer qu'il sera moins contraignant que les zones SEVESO actuelles.

Parallèlement, il va donc falloir choisir un cabinet spécialisé pour monter le lourd dossier de PLU qui devra tenir compte des contraintes du PPRT mais aussi de la Centrale et respecter les prescriptions du SCOT et du Département : vaste programme !

e) Date à retenir :

- Prochains conseils 28 février et 28 mars.
- Élections cantonales 20 et 27 mars (Monsieur le Maire demande au conseil de se libérer pour ces dates afin que les permanences de 2 heures soient assurées).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.